

"La lutte contre le terrorisme doit être surveillée": interview de Dick Marty

04/03/2009 - Le Temps / Suisse

Le sénateur Dick Marty (PRD/TI) explique pourquoi le Conseil des Etats a renvoyé le projet de révision de loi sur la sûreté intérieure au Conseil fédéral. Des précisions sont attendues

Le projet du Conseil fédéral visant à renforcer les mesures de lutte contre le terrorisme a du plomb dans l'aile. En décembre, le National avait, par 92 voix contre 79, refusé d'entrer en matière. La gauche et une bonne partie de l'UDC craignaient une dérive vers un Etat policier. Mardi, le Conseil des Etats a préféré renvoyer le projet au Conseil fédéral. Mais si le National campe sur ses positions, il sera enterré. La révision de la loi sur la sûreté intérieure veut permettre à la Confédération de prendre des mesures préventives pour détecter précocement et combattre les dangers liés au terrorisme, aux services de renseignement prohibés, à l'extrémisme violent et à la violence lors de manifestations sportives. Elle veut notamment autoriser les agents fédéraux à recourir aux écoutes téléphoniques ou à la pose de micros pour surveiller des lieux privés. Vraiment indispensable ou trop intrusive?

Dick Marty (PRD/TI), qui s'est notamment profilé sur les questions liées au terrorisme au Conseil de l'Europe, réagit.

Le Temps: Contrairement au National, le Conseil des Etats reconnaît la nécessité de légiférer. «Si on ne fait rien, la Suisse sera une zone de repli pour les terroristes», avait souligné Samuel Schmid devant le National en décembre. Un statu quo serait-il vraiment si néfaste?

Dick Marty: Non, c'est exagéré. Nous avons déjà des moyens pour lutter contre le terrorisme. Vouloir renforcer ces instruments est toutefois compréhensible: nous devons nous adapter à l'évolution des menaces. Mais il faut alors une certaine surveillance, pour éviter que des activités illégales se fassent sous couvert du secret défense. Même le Conseil de l'Europe a invité les Etats à mieux régler les mécanismes de surveillance des services de renseignement.

– Quelles précisions et garde-fous exigez-vous du Conseil fédéral?

– Il faut trouver le bon équilibre entre la nécessité de combattre le terrorisme et la sauvegarde des libertés individuelles. Nous avons renvoyé le projet au Conseil fédéral pour qu'il étudie de près sa conformité avec la Constitution, notamment concernant la protection de la sphère privée. Notre commission préparatoire exige aussi des définitions plus strictes de certaines notions comme «sûreté intérieure» et «extérieure», «biens juridiques protégés» ou «signes de soupçons». La collaboration avec les autorités cantonales et les organes étrangers doit aussi être précisée. Ce n'est qu'ensuite que nous aurons un véritable débat sur le projet.

– Accorder des moyens accrus aux services de renseignement menace le respect des libertés individuelles. Doit-on tout accepter au nom de la lutte contre le terrorisme?

– Bien sûr que non! C'est justement l'absence de contrôle qui est dangereuse et peut mener à des dérives. Si je suis d'accord d'accroître, dans certaines limites, les moyens pour lutter contre le terrorisme, il faut aussi le faire pour d'autres formes de criminalité. La criminalité organisée et la corruption font bien plus de dégâts...

Propos recueillis par Valérie de Graffenried